

# Règlement du jeu concours

## **”#Etonnez-vous – 5 PASS’ BAPTÊME DE L’AIR à gagner” dans le cadre de la campagne de communication touristique et culturelle « Retrouvez-vous dans l’Aisne »**

Ce présent règlement est déposé chez M<sup>e</sup> Christian Piette, huissier de justice, 41 rue Sérurier – 02000 LAON, et consultable sur le site Aisne.com, à l’adresse : <https://aisne.com/le-territoire/retrouvez-vous-dans-laisne/les-jeux-concours>

**Nom du jeu :** ”#Etonnez-vous – 5 PASS’ BAPTÊME DE L’AIR à gagner”

**Nom de l’organisateur et coordonnées :**

Conseil départemental de l’Aisne  
Rue Paul Doumer, 02013 LAON Cedex  
Tél. 03 23 24 60 60  
Mail : [contact@aisne.fr](mailto:contact@aisne.fr)

**Numéro d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés :** 220 200 026 00015  
APE 8411 Z

**Date et heure de début/ date et heure de fin du jeu concours :**

Début : 14 août 2020 à 14h  
Fin : 21 août 2020 à 12h

Les résultats seront publiés le 21 août après tirage au sort.

**Dotations :**

**Le Conseil départemental** enverra par courrier postal à **chaque gagnant 1 PASS’BAPTEME DE L’AIR.**

**Chaque PASS a une valeur maximale de 100 € (1 PASS’ = 1 PERSONNE).**

Ce PASS numéroté est valable jusqu’au 30 septembre 2020. Il est utilisable en une seule fois, il n’est pas remboursable.

Les gagnants auront la possibilité de choisir le prestataire chez lequel ils souhaitent bénéficier de leur PASS’ BAPTEME DE L’AIR, parmi une liste de divers prestataires publiée sur Aisne.com, en page <https://aisne.com/le-territoire/retrouvez-vous-dans-laisne/les-jeux-concours>

Les activités proposées sont différentes et variées (localisation, type de prestation et durée ...).

Chaque PASS équivaut à une activité parmi celles proposées par le prestataire.

Chaque PASS est non nominatif.

**Mécanique du jeu :** Les participants se qualifient pour un tirage au sort en répondant à une question posée en ligne, sur la page Facebook officielle du Conseil départemental - <https://www.facebook.com/departement.aisne02/>

Les participants n'ayant pas répondu correctement à la question posée seront écartés du tirage au sort.

Les gagnants seront informés de leur gain sur Aisne.com ainsi que des modalités de retrait de leur lot. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

**Participation :**

Les gagnants devront communiquer à l'organisateur du jeu les informations suivantes : Prénom, Nom, E-mail, Adresse complète, Date de naissance.

Le nombre de participation par personne sera limité à une participation (même nom, même adresse)

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement, disponible sur le site Aisne.com, à l'adresse : <https://aisne.com/le-territoire/retrouvez-vous-dans-laisne/les-jeux-concours>

**Modalité de remboursement des frais de participation :** Aucun remboursement ne sera opéré, car la participation au jeu est gratuite.

**Modalités de coûts et d'obligation d'achat :** Le jeu ne présente aucune obligation d'achat.

**Localisation et public autorisé à jouer :**

Concours ouvert à tous, il est toutefois impératif qu'un mineur qui souhaite participer au jeu-concours, participe par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

**Protection des données personnelles :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par le Département de l'Aisne pour gérer le présent jeu-concours, au sein des services communication et courrier. Les données sont conservées 3 mois après clôture du présent jeu.

Elles sont susceptibles d'être transférées hors de l'Union européenne.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou de demander la limitation du traitement. Ils peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposer du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à :

Conseil départemental de l'Aisne  
Service communication du Conseil départemental de l'Aisne  
Rue Paul Doumer  
02013 Laon cedex  
[contact@aisne.fr](mailto:contact@aisne.fr)

Ils ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.(CNIL)

**Mentions Facebook obligatoires :**

*« Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, [www.facebook.com](http://www.facebook.com), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice et non Facebook.»*